

Extrait des Minutes du Secrétariat-Greffier  
du Tribunal j  
Département

Tribunal de P  
1ère à 4è  
JUGEMENT EN DELIBERE

Audience publique de du JUIN DEUX MIL VINGT-ET-UN à NEUF HEURES ainsi  
constituée :

Président  
Greffier  
Ministère Public

Mention minute :  
Delivré le :

L'affaire a été renvoyée successivement aux audiences des 2021 à 09:00 ( Chambre : Audience publique  
en délibéré 2021 à 09:00 ( Chambre : Audi publique à la demande des parties, puis  
mise en délibéré à ce jour.

Lors de l'audience au fond, le tribunal était composé comme suit :

Président  
Greffier  
Ministère Public

Le jugement suivant a été rendu :

ENTRE

LE MINISTÈRE PUBLIC,

D'UNE PART ;

ET

PREVENU

Nom  
Prénoms  
Date de naissance  
Lieu de naissance  
Filiation

Demeurant

Sit. Familiale  
Profession

Prévenu de :

1) CHANGEMENT DE DIRECTION D'UN VEHICULE EFFECTUE SANS AVERTISSEMENT PREALABLE (Code  
Natif : 217) avec le véhicule immatriculé

2) CONTOURNEMENT PAR LA GAUCHE, AVEC UN VEHICULE, D'OUVRAGE ETABLI SUR UNE CHAUSSEE,  
UNE PLACE OU UN CARREFOUR (Code Natif : 6087) avec le véhicule immatriculé

3) FRANCHISSEMENT D'UNE LIGNE CONTINUE PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE (Code Natif :  
11325) avec le véhicule immatriculé

4) INOBSERVATION, PAR CONDUCTEUR, DE L'ARRET ABSOLU IMPOSE PAR LE PANNEAU "STOP" A UNE  
INTERSECTION DE ROUTES (Code Natif : 203) avec le véhicule immatriculé

Mode de comparution : Aux débats du 2021, comparant assisté de Maître JOSSEAUME Rémy, avocat au  
barreau de Paris

Prononce la relaxe de Mons prévenu, des fins de la poursuite.